

Dans le 93, l'Éducation nationale est un désert médico-social

Le département de la Seine-Saint-Denis, qui comptait déjà un taux de pauvreté de 28%, s'est appauvri depuis le début de la crise sanitaire. Or, l'accompagnement médico-social des élèves, des familles et des personnels s'est encore dégradé depuis la rentrée de septembre 2020.

Trop d'écoles, de collèges et de lycées accueillent aujourd'hui des élèves alors que les postes d'infirmier·e·s, d'assistant·e de services sociaux et de PSY-EN ne sont pas pourvus. Ces postes sont pourtant d'autant plus nécessaires dans le contexte de la crise sanitaire et sociale.

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud93

9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis
01.55.84.41.26 - 06.88.66.47.23
contact@sudeducation93.org
www.sudeducation93.org

Des services médico-sociaux attaqués !

Halte à la suppression des postes d'Assistant-e-s de Service Social !

Alors que dans le 1^{er} degré, les postes d'ASS sont inexistant, ils tendent à être supprimés dans le 2^d degré. Le rectorat a supprimé les postes d'ASS dans 5 établissements du 93 l'an dernier. Les services de l'Éducation nationale tendent à supprimer les postes-établissement pour affecter les ASS sur des réseaux en leur demandant d'intervenir sur plusieurs établissements. Cette organisation du travail va à l'encontre des missions de service social des personnels qui ont besoin d'être intégré-e-s dans les équipes éducatives pour travailler correctement.

→ **Non à la mutualisation des moyens et des personnels !**

→ **Non aux suppressions de postes dans le 2^d degré!**

→ **Pour des postes d'ASS dans les écoles !**

Des missions de plus en plus difficiles à remplir

Le secteur de la protection de l'enfance est en crise, les mesures éducatives sont appliquées en moyenne 18 mois après avoir été demandées. Les ASS se retrouvent vite démunis face aux difficultés sociales des élèves à cause du peu de moyens alloués par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, on observe un transfert progressif des missions de l'ASE (l'Aide Sociale à l'Enfance) et du Service Social Départemental vers les ASS des établissements scolaires : les ASS sont sollicités pour réaliser des co-évaluations suite à des signalements d'enfants en difficultés. Ce travail d'enquête et d'évaluation dénature les missions des ASS qui interviennent en établissement scolaire et représente une surcharge de travail pour ces personnels déjà débordés.

→ **Pour lutter contre la crise sociale et sanitaire, il faut des moyens !**

Tou-te-s en grève le 17 novembre dans le 93 !

La lutte contre les inégalités exige des moyens pour les services sociaux et de santé dans les écoles, les collèges et les lycées !

Améliorer les conditions salariales pour pourvoir les postes !

Des postes non pourvus aux concours

Chaque année, des postes d'infirmier·e·s scolaires et d'ASS ne sont pas pourvus (1/3 de postes non pourvus chez les ASS en 2019).

Le rectorat de Créteil doit s'interroger sur les raisons de la désaffectation de ces personnels pour le secteur de l'Éducation nationale.

Des salaires trop bas

Au-delà des conditions de travail dégradées par les affectations sur plusieurs établissements, les personnels médico-sociaux renoncent à une partie de leur salaire lorsqu'ils et elles rejoignent l'Éducation nationale.

En effet, en milieu de carrière un·e infirmier·e scolaire gagne de 360 à 600 euros de moins par an par rapport à un infirmier·e qui travaille dans le secteur hospitalier. Cet écart s'élève à 3000 euros en fin de carrière. Les grilles salariales sont moins intéressantes dans l'Éducation nationale et les infirmier·e·s n'ont plus accès à l'ensemble de primes qui permettent aux infirmier·e·s du secteur hospitalier de recevoir un meilleur traitement.

Le problème est identique pour les Assistant·e·s de Services Sociaux qui se retrouvent avec un salaire moindre quand ils et elles intègrent l'Éducation nationale.

Une médecine scolaire réduite à peau de chagrin

Avec **un médecin scolaire pour 12 000 élèves**, seulement 17 postes sur 49 pourvus, le département manque cruellement de professionnels.

Autre exemple à Bobigny, préfecture du département, où il n'y a qu'un demi-poste de médecin de l'Éducation nationale pour 29 écoles, 4 collèges et 3 lycées. Nombre d'enfant du 93 n'ont pas eu droit à la visite médicale obligatoire à l'âge de 6 ans. Cette visite devrait pourtant permettre de détecter les troubles de l'apprentissage ou les pathologies pouvant entraver les apprentissages.

Dans un département où il est déjà difficile d'obtenir un rendez-vous chez un spécialiste quel qu'il soit, où la couverture médicale du territoire est très incomplète, il est d'autant plus inacceptable que l'état ne respecte ses obligations en terme de médecine scolaire.

L'absence des personnels de santé est particulièrement grave dans la situation actuelle de pandémie où le travail d'explication et de prévention n'est pas réalisé.

Une médecine du travail inexistante !

Avec 86 médecins pour 1 million de personnels, autant dire qu'il n'y a pas d'accès à la médecine du travail dans l'Éducation nationale . En dehors de la visite médicale d'entrée dans le métier, sans demande répétée de leur part, les personnels ne voient aucun médecin du travail pendant toute leur carrière, alors qu'ils doivent être visités tous les 5 ans, et chaque année en cas d'état de santé particulier (pathologie chronique, handicap, grossesse, etc.).

Tou·te·s en grève le 17 novembre dans le 93 !

SUD éducation 93 revendique :

→ **des créations de postes d'ASS et d'infirmier·e·s à temps plein dans chaque établissement en REP et en REP+ de la maternelle au lycée permettant l'accès à l'infirmerie et au service social sur tout le temps scolaire,**

→ **des revalorisations salariales afin de rendre ces métiers plus attractifs,**

→ **des campagnes de recrutement afin de pourvoir tous les postes,**

→ **l'arrêt des suppressions de postes médico-sociaux.**